même encore meilleur marché aux États-Unis que chez nous exige une enquête immédiate. Je sais que le ministre est au courant de certaines de ces anomalies, puisqu'il a dit icimême que rien n'empêche les fermiers canadiens d'aller acheter leurs engrais aux États-Unis. Ma foi, nous le saurons bientôt, mais d'après les renseignements qu'on me donne, il y aura quelques obstacles à surmonter. En fait, je crois qu'on met déjà des bâtons dans les roues. Peut-on imaginer que de la potasse amenée de la Saskatchewan à la Tête-deslacs, expédiée par bateau en Ohio, se vendrait, paraît-il, aux fermiers de l'Ohio et du Sud-Ouest du Michigan à \$20 de moins la tonne qu'on ne la vend aux fermiers du Sud-Ouest de l'Ontario.

Voici certains exemples des prix annoncés dans la liste d'automne pour le Sud-Ouest de l'Ontario, comparativement à ceux du Sud-Ouest du Michigan. Elle renferme des engrais de toutes sortes. Le premier est le 6-24-24. Le prix canadien est de \$91.50 la tonne en vrac, alors que celui des États-Unis est de \$53. Le prix en sacs au Canada est de \$96.50 la tonne et de \$57 aux États-Unis. Passons à une autre composition, soit 8-32-16. Le prix canadien est de \$101 la tonne en vrac et celui des États-Unis de \$58. Le prix en sacs au Canada s'établit à \$106 et aux États-Unis à \$62. Le sac d'urée à base de 45 p. 100 d'azote coûte \$116 au Canada et \$69 aux États-Unis.

Cet écart est trop grand. On ne peut s'attendre que nos cultivateurs puissent soutenir cette concurrence. Ainsi, bon nombre des agriculteurs de ma région en emploient jusqu'à 500 ou 600 livres l'acre, eh oui, même jusqu'à une demi-tonne ou plus. Certains, bien sûr, en emploient moins, mais si l'on emploie une moyenne de 300 livres l'acre de 6-24-24, il en coûte \$14.46 l'acre à nos cultivateurs, comparativement à \$8.55 aux États-Unis, soit un écart de \$5.91. Voilà la position désavantageuse dans laquelle se trouve le cultivateur à l'égard de ce seul article.

Dernièrement, monsieur le président, une très grosse usine de produits chimiques s'est mise à fabriquer des engrais azotés à proximité de chez moi. On dit que cette usine canadienne est peut-être le fournisseur de sociétés d'engrais américaines qui offrent de l'urée à raison de 69 dollars la tonne, comparativement au prix canadien de 116 dollars la tonne. C'est un marché du genre de l'Accord canado-américain sur l'automobile, où une voiture fabriquée à Oakville se vend 300 ou 500 dollars de moins à Buffalo qu'à Hamilton.

M. Smerchanski: Le député me permettrait-il une question? Parle-t-il du prix du détaillant, du fabricant ou du concessionnaire? M. McCutcheon: Si le député attendait que j'aie fini avant de poser sa question!

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est dix heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport, de l'État de la question et demander à siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question)

• (10.00 p.m.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être, à titre de leader suppléant, d'informer la Chambre que les crédits du ministère des Pêcheries, contrairement à ce qu'avait déjà annoncé le président du Conseil privé, seront mis en délibération demain au lieu de ceux du ministère des Transports. Sauf erreur, c'est une décision conforme aux propositions qui ont été faites à la Chambre plus tôt aujourd'hui, à la suite d'entretiens entre les divers partis.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, si l'étude des crédits du ministère des Pêcheries se termine demain, aux crédits de quel autre ministère passeronsnous alors?

L'hon. M. Olson: Apparemment, nous passerons à la deuxième lecture des Accords de Bretton Woods. Plusieurs autres travaux pourraient être abordés. Le président du Conseil privé m'a chargé d'annoncer le programme dès maintenant afin que les députés soient au courant. Le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre sait peut-être quels autres travaux nous pourrions accomplir. Toutefois, tout semblait indiquer au cours de la journée que l'étude des crédits du ministère des Pêcheries occuperait la journée de demain au complet.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'HABITATION—TORONTO—L'ÉTAT DU PROJET MALVERN

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le vendredi 29 novembre, j'ai posé à l'appel de l'ordre du jour, la question suivante comme en fait foi la page 3307 du hansard:

Monsieur l'Orateur, je pose ma question au ministre des Transports, qui s'occupe du logement. Quels progrès a-t-on accomplis quant à la construction de maisons dans le lotissement Malvern afin d'atténuer la crise du logement à Toronto?